



Communiqué de presse

Embargo: 22.04.2013, 9:15

18 Administration et finances publiques

N° 0351-1303-50

La taxe sur la valeur ajoutée en Suisse en 2010 et 2011: résultats et commentaires

Augmentation des recettes fiscales de 6,9 %

Berne/Neuchâtel, 22.04.2013 (AFC/OFS) – **En 2011, le rendement global de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) a atteint 22 milliards de francs, soit une augmentation de 6,9 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'explique dans une large mesure par le relèvement des taux de la TVA au 1^{er} janvier 2011.**

La douane prélève plus de la moitié des créances fiscales nettes

La TVA est perçue par l'Administration fédérale des contributions (AFC) et l'Administration fédérale des douanes (AFD). La somme des deux montants perçus constitue la créance fiscale nette de la TVA. L'AFD se charge de la perception de la TVA frappant les importations de biens. La présente statistique sur la TVA se concentre toutefois sur l'impôt que les assujettis décomptent avec l'AFC. La créance fiscale nette de l'AFC résulte de la différence entre l'impôt sur le chiffre d'affaires imposable et l'impôt préalable déductible.

Sur la base du chiffre d'affaires imposable, l'impôt sur le chiffre d'affaires atteint en 2011 77,4 milliards de francs pour les entreprises assujetties. Le solde en faveur de l'AFC se monte à de 10,2 milliards de francs après déduction de l'impôt préalable de près de 67,2 milliards de francs. Si on tient compte des quelque 11,8 milliards de francs environ de TVA perçus par l'AFD, la créance fiscale nette atteint 22,0 milliards de francs, soit une augmentation de 6,9 % par rapport à l'année précédente (2010: 20,6 milliards de francs).

Chiffre d'affaires des entreprises assujetties à la TVA

En 2011, le chiffre d'affaires total déclaré par les entreprises assujetties à la TVA s'élève à 3527,8 milliards de francs. Il se compose du chiffre d'affaires imposable (843,9 milliards de francs, soit 23,9 % du chiffre d'affaires total) et du chiffre d'affaires non soumis (2683,9 milliards de francs, soit 76,1 %). Le chiffre d'affaires non soumis comprend notamment les exportations de biens et de services et les chiffres d'affaires exclus du champ de l'impôt (par ex. dans les domaines du marché monétaire et des capitaux, des assurances, de l'éducation et de l'enseignement, de la culture, du sport, de la santé et de l'assistance sociale).

Malgré une forte augmentation des exportations de biens et des prestations fournies à l'étranger, le chiffre d'affaires non soumis a baissé de 1,5 % par rapport à 2010, tandis que le chiffre d'affaires imposable a augmenté de 1,6 %. Le chiffre d'affaires imposable constitue la base de calcul de l'impôt collecté. Ce dernier a augmenté de 4,5 %. La différence entre l'évolution du chiffre d'affaires imposable et l'évolution de l'impôt sur le chiffre d'affaires s'explique dans une large mesure par le relèvement temporaire (limité à 7 ans) des taux de TVA pour le financement additionnel de l'assurance-invalidité (AI).

Pour leurs décomptes, une grande partie des assujettis recourent au taux normal ou aux taux de dette fiscale nette

Avec 347'081 assujettis inscrits, en 2011, le nombre d'assujettis a augmenté de 2,3 % par rapport à 2010. Presque la moitié des assujettis (49,5 %) déclarent exclusivement des prestations soumises au taux normal et presque un tiers (32,3 %) établissent leurs décomptes à l'aide des taux de dette fiscale nette. En revanche, le nombre d'assujettis qui emploient uniquement le taux réduit est très faible (0,6 %). Pour le reste (17,5 %), soit les assujettis établissent leurs décomptes en recourant à plusieurs taux, soit ils ne versent pas d'impôt sur le chiffre d'affaires.

La majeure partie des assujettis (72,4%) exercent leur activité dans le secteur tertiaire. Le secteur secondaire occupe 26,2 % des assujettis, alors que seuls 1,4 % des assujettis proviennent du secteur primaire. Pour ce qui est des formes juridiques, les plus répandues sont les raisons individuelles (33,5 % des entreprises assujetties), les sociétés anonymes (32,6 %) et les sociétés à responsabilité limitée (23,8 %).

Le secteur tertiaire, principal fournisseur de recettes fiscales

Le secteur tertiaire est le principal débiteur de la TVA : en 2011, la créance fiscale nette de l'AFC de ce secteur s'élève à 10'281,9 millions de francs, alors que celle du secteur primaire est de 49,2 millions de francs et celle du secteur secondaire de -91,5 millions de francs. La créance fiscale négative du secteur secondaire s'explique par l'importance prépondérante des exportations dans ce secteur et par la déduction de l'impôt préalable liée à l'exonération des exportations.

ADMINISTRATION FÉDÉRALE DES
CONTRIBUTIONS
Division Etudes et supports

Qui est assujetti à la TVA et donc comptabilisé dans les statistiques sur la TVA ?

Les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires annuel imposable supérieur ou égal à 100'000 francs sont en principe assujetties à la TVA. Pour les sociétés sportives ou culturelles sans but lucratif et gérées de façon bénévole ou les institutions d'utilité publique, la limite de chiffre d'affaires est fixée à 150'000 francs. Les collectivités publiques sont libérées de l'assujettissement tant que le chiffre d'affaires provenant des prestations imposables fournies à des tiers autres que des collectivités publiques ne dépasse pas 25'000 francs. Si cette limite est dépassée, les collectivités publiques restent libérées de l'assujettissement aussi longtemps que leur chiffre d'affaires imposable total n'excède pas 100'000 francs. La libération de l'assujettissement n'exclut pas une soumission à la TVA. Quiconque exploite une entreprise a le droit de se soumettre à l'impôt et donc de renoncer volontairement à la libération de l'assujettissement. L'assujettissement volontaire est par conséquent également possible lorsque l'entreprise ne réalise encore aucun chiffre d'affaires.

Les entreprises assujetties doivent déclarer leur chiffre d'affaires, calculer l'impôt sur la partie imposable de leur chiffre d'affaires (plus les éventuelles prestations exclues pour lesquelles elles ont exercé leur droit d'option) au moyen des taux applicables, déduire de ce montant l'impôt préalable et verser à l'AFC l'impôt net ainsi calculé. En cas d'excédent d'impôt préalable, l'AFC leur rembourse ou crédite la différence (l'impôt à rembourser).

Lorsque leur chiffre d'affaires ne dépasse pas les limites fixées par la loi, les entreprises peuvent utiliser une méthode simplifiée de calcul de la TVA, la méthode dite des taux de dette fiscale nette. Environ un tiers des assujettis ont décidé de recourir à cette méthode.

Informations complémentaires

Les chiffres présentés ci-dessus se fondent sur la publication de l'AFC «La taxe sur la valeur ajoutée en Suisse en 2010 et 2011». Vous y trouverez de plus amples indications et des informations complémentaires relatives à la TVA en 2010 et 2011, ainsi que des explications concernant les notions de la TVA (cf. nouvelle publication).

Les résultats détaillés par branche sont également disponibles sur le site Internet de l'AFC:

<http://www.estv.admin.ch/index.html?lang=fr> → Documentation → Faits et chiffres → Statistiques fiscales → Taxe sur la valeur ajoutée

.....

Renseignements:

Mario Morger, AFC, division Etudes et supports, tél.: +41 31 32 27389,
e-mail : mario.morger@estv.admin.ch

.....

Nouvelle parution:

La taxe sur la valeur ajoutée en Suisse 2010 et 2011, Résultats et commentaires, n° de commande: 224-1000. Prix: Fr. 16.--

.....

Commandes de publications: tél. : +41 32 71 36060, fax : +41 32 71 36061
e-mail : order@bfs.admin.ch

Vous trouverez d'autres informations et publications sous forme électronique sur le site Internet de l'OFS à l'adresse <http://www.statistique.admin.ch> > Thèmes > 18 - Finances publiques

Abonnement aux communiqués de presse sous forme électronique (PDF) à l'adresse:
<http://www.news-stat.admin.ch>

T1 Aperçu général du produit de la TVA

	Administration fédérale des contributions		Administration fédérale des douanes		Rendement global de la TVA		Selon le Compte d'Etat ¹⁾
	En millions de francs	En %	En millions de francs	En %	En millions de francs	En %	En millions de francs
2007	7 671	38,9	12 062	61,1	19 733	100,0	19 684
2008	8 127	39,8	12 293	60,2	20 420	100,0	20 512
2009	9 928	49,4	10 178	50,6	20 106	100,0	19 889
2010	9 600	46,6	10 995	53,4	20 595	100,0	20 716
2011	10 240	46,5	11 773	53,5	22 013	100,0	21 687
1) Contrairement à la présente statistique, qui recouvre les créances ayant pris naissance au cours d'une année, le Compte d'Etat enregistre les créances comptabilisées durant l'année sous revue.							

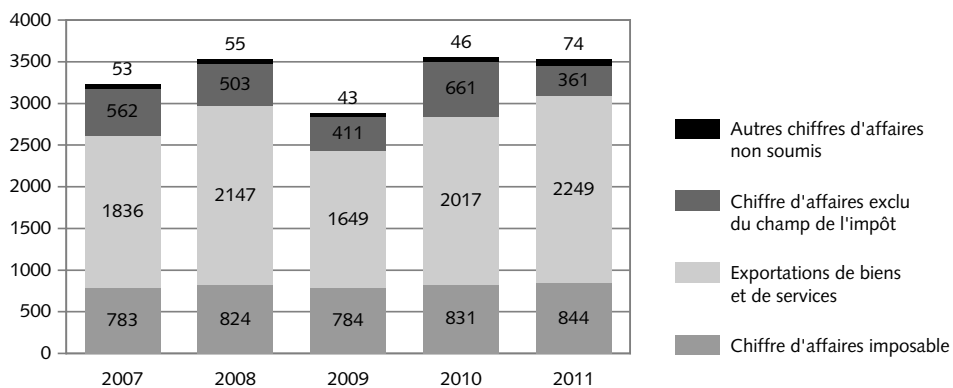
T2 TVA: Principaux éléments de l'impôt, 2011 et année précédente (chiffres d'affaires, montants d'impôts et nombre d'assujettis)

	2010			2011			Variation par rapport à l'année précédente
I. Chiffres d'affaires	En millions de francs		En %	En millions de francs		En %	En %
Chiffre d'affaires total		3 555 588	100,0		3 527 838	100,0	-0,8
Chiffre d'affaires imposable		830 816	23,4		843 931	23,9	1,6
au taux normal (2010: 7,6% / 2011: 8,0%)	672 118		18,9	683 548		19,4	1,7
au taux réduit (2,4% / 2,5%)	110 310		3,1	110 793		3,1	0,4
au taux pour l'hébergement (3,6% / 3,8%)	5 038		0,1	5 000		0,1	-0,8
aux taux de dette fiscale nette	43 350		1,2	44 591		1,3	2,9
Chiffre d'affaires non soumis		2 724 772	76,6		2 683 906	76,1	-1,5
exportations et prestations à l'étranger	2 017 154		56,7	2 249 290		63,8	11,5
chiffres d'affaires exclus du champ de l'impôt	661 334		18,6	360 944		10,2	-45,4
autres	46 285		1,3	73 673		2,1	59,2
II. Montants d'impôts	En millions de francs		En %	En millions de francs		En %	En %
a. Calcul du produit de la TVA par différence entre l'impôt collecté et l'impôt préalable déductible							
Impôt collecté		74 032	100,0		77 399	100,0	4,5
au taux normal (biens et services)	47 654		64,4	50 713		65,5	6,4
au taux normal (services en provenance de l'étranger)	22 041		29,8	22 109		28,6	0,3
au taux pour l'hébergement	175		0,2	183		0,2	4,6
au taux réduit	2 590		3,5	2 707		3,5	4,5
aux taux de dette fiscale nette	1 573		2,1	1 686		2,2	7,2
Impôt préalable déductible		64 432	87,0		67 159	86,8	4,2
Produit de l'impôt		9 600	13,0		10 240	13,2	6,7
b. Calcul du produit de la TVA par différence entre l'impôt à payer et l'impôt à rembourser							
Total de l'impôt à payer par les assujettis		18 514	100,0		19 583	100,0	5,8
Total de l'impôt à rembourser par l'AFC		8 913	48,1		9 344	47,7	4,8
Produit de l'impôt		9 600	51,9		10 240	52,3	6,7
III. Nombre d'assujettis	En nombre absolu		En %	En nombre absolu		En %	En %
a. Assujettis selon le taux d'imposition		339 326	100,0		347 081	100,0	2,3
décomptant exclusivement au taux normal	169 046		49,8	171 956		49,5	1,7
décomptant exclusivement au taux réduit	2 139		0,6	2 151		0,6	0,6
décomptant aux taux de dette fiscale nette 1)	110 684		32,6	112 217		32,3	1,4
décomptant à plusieurs taux	36 835		10,9	34 559		10,0	-6,2
n'ayant pas déclaré d'impôt collecté	20 622		6,1	26 198		7,5	27,0
b. Assujettis selon leur soulte d'impôt		339 326	100,0		347 081	100,0	2,3
constamment débiteurs	234 768		69,2	238 466		68,7	1,6
constamment créditeurs	25 552		7,5	27 833		8,0	8,9
alternant débit et crédit durant les trimestres	67 929		20,0	68 768		19,8	1,2
inactifs ou dont les soldes se balancent	11 077		3,3	12 014		3,5	8,5
1) Y compris imposés exclusivement au taux pour l'hébergement (2011: 116)							

Chiffre d'affaires imposable et chiffre d'affaires non soumis à l'impôt

G 1

En milliards de francs



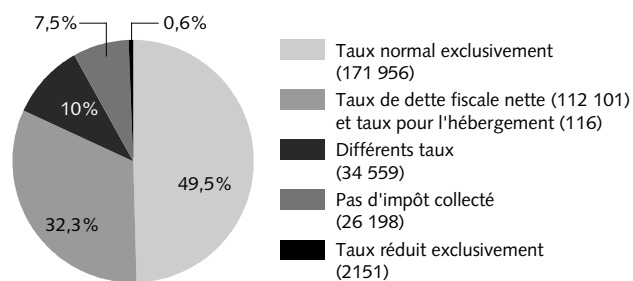
Source: Administration fédérale des contributions

© OFS

Assujettis selon le taux de TVA, 2011

G 2

Total: 347 081 assujettis



Source: Administration fédérale des contributions

© OFS